



Refus de payer des travaux abusifs ?

Par **djacquemond**, le **01/10/2009** à **22:18**

Bonjour,

Je suis copropriétaire dans une assez grande résidence pour laquelle chaque bâtiment comporte une syndic, et une Union Syndicale chapeaute le tout.

L'AG de l'Union a eu lieu avec les présidents de conseil syndicaux et les représentants des 4 syndic, et lors de cette AG il a été proposé des travaux de taille de haies pour un montant de 6000€.

Lors de l'AG de notre bâtiment, notre syndic nous a donc fait voter ces travaux. Nous avons voté contre car la résidence emploie un gardien et il est stipulé noir sur blanc dans son contrat de travail que la taille des haies en fait partie. Notre syndic nous a alors dit que si la majorité de l'Union était pour, nous serions alors dans l'obligation de payer, et que le seul recours était de faire mentionner dans le PV que "les copropriétaire décident de ne pas voter les travaux, et n'autorise pas le syndic à payer les factures à l'Union".

Les autres syndic souhaitent nous assigner au tribunal pour ce refus de payer: sommes-nous dans une situation justifiée, ou bien devons nous plier et payer ces charges pourtant injustifiées ?

Merci de vos conseils.

D Jacquemond